Procès-verbal de la réunion 14-09 du Comité consultatif d'urbanisme, arrondissement de Greenfield Park, tenue le 12 août 2014 à 13 h 30 au bureau d'arrondissement de Greenfield Park.

14.09.1 Sont présents

Les membres du comité consultatif d'urbanisme de Greenfield Park

- M. Robert Myles, conseiller, président
- M. Wade Wilson, conseiller, vice-président
- M. Robert Jean Chatillon, membre citoyen
- M. Lloyd Brereton, membre citoyen (a quitté à 14 h 40 pendant le point 14.09.6.1)
- Mme Mireille Carrière, membre citoyen (est arrivée à 14 h à partir du point 14.09.5)
- M. Jean-Charles Vincent, membre citoyen (a quitté à 14 h 30 suite au point 14.09.4.1)

Personnes ressources:

- M. Sylvain Joly, conseiller
- M. Stéphane Dutil, chef de la division soutien aux CCU et CLP, Direction de l'aménagement durable du territoire

Invitées:

- Mme Sophie Paradis, coordonnatrice en développement durable, Bureau de l'environnement et du développement durable, Ville de Longueuil
- Mme Marie-Pier Morin, conseillère en urbanisme et étudiante, Direction de l'aménagement durable du territoire

Secrétaire du CCUGP:

- M. Martin de Launière, conseiller en urbanisme, Direction de l'aménagement durable du territoire

Est absente :

- Mme Marie-Claude Laberge, membre citoyenne (Personne ressource)

14.09.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, ainsi présenté, est adopté par les membres du Comité.

14.09.3 Lecture et adoption du procès-verbal 14-08 de la réunion du 15 juillet 2014

M. Myles demande des explications aux membres concernant le point 14.08.6.1, relatif à la demande de modification de zonage au 224, chemin Saint-Charles, puisqu'il était absent de la réunion du 15 juillet. Suite à un échange entre les membres, M. Dutil explique aux membres la recommandation de la Direction de l'aménagement durable du territoire et les prochaines étapes du dossier.

Les membres demandent une correction au point 14.08.6.2 afin de retirer la phrase suivante : « privilégier les couleurs terre afin de mieux s'intégrer au secteur; ».

Le procès-verbal sera corrigé en conséquence et soumis lors de la prochaine réunion pour adoption.

14.09.4 Interventions dignes de mention en développement durable

14.09.4.1 Présentation de Mme Sophie Paradis, coordonnatrice en développement durable, sur la priorisation au redéveloppement du territoire (30 min).

Mme Paradis diffuse une vidéo intitulée « SAGA CITE » et réalisée par l'organisme *Vivre en Ville*. (± 15 min.) La vidéo est disponible à l'adresse suivante : https://vivreenville.org/notre-travail/videos/reportages/saga-cite/

Mme Paradis présente ensuite une présentation numérique qui porte sur les actions plus précises en urbanisme du *Plan stratégique de développement durable* (PSDD).

Conclusion de la présentation par une période de questions des membres.

14.09.5 Suivi des décisions du CCU

Aucun.

14.09.6 Dossiers à traiter

Dérogation mineure et PIIA **DM-PIIA**

MPM **14.09.6.1 18-20, chemin Saint-Charles / R-28-1** de
MAH Construction d'un triplex (modification du rapport du 15 juillet 2014). Greenfield
(Rapport 14-1443 / 20140812-13) Park

Le rapport n'est pas distribué et est présenté électroniquement à partir de la présentation numérique.

M. Stéphane Dutil, chef de la division soutien aux CCU et CLP la Direction de l'aménagement durable du territoire, présente le dossier.

M. Dutil présente aux membres les éléments dérogatoires aux plans proposés et explique que le projet ne rencontre pas certains éléments du règlement sur les PIIA.

Les membres échangent sur les nouveaux plans soumis et sur les dérogations aux plans.

Les membres du comité émettent les commentaires suivants :

- Les plans d'architecture devront être réalisés et signés par un architecte ;
- Le projet devra être entièrement conforme à la règlementation applicable, mis à part la largeur de l'entrée charretière et de l'allée d'accès qui présentent une largeur approximative de 10,60 mètres;
- La marge avant peut être de 6 mètres afin de permettre l'implantation des cases de stationnement en marge avant.

RECOMMANDATIONS

Sur une proposition dûment appuyée, les membres du Comité consultatif d'urbanisme **RECOMMANDENT** au Conseil d'arrondissement **DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** relatif à la construction d'une habitation trifamiliale, et ce, selon les commentaires émis par les directions et/ou services concernés et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme**.**

Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA

NDC **14.09.6.1** **17-23, rue Régent / R-76** de Greenfield Park

Réfection de la façade avant d'un bâtiment résidentiel.
(Rapport 14-1442 / 20140812-12)

M. Martin de Launière, conseiller en urbanisme de la Direction de l'aménagement durable du territoire, présente le dossier.

Les membres posent les questions suivantes :

- Combien y a-t-il de logements dans la résidence?
- Combien y a-t-il de résidents qui vivent dans la résidence?
- Quelle est l'utilisation du garage qui est condamné sur le plan de la façade proposée?
- Quand a été réalisée la dernière inspection du bâtiment par un inspecteur en bâtiment de la ville?

Les questions seront soumises au requérant et les réponses seront envoyées aux membres par courriel avant le conseil d'arrondissement du 18 août.

RECOMMANDATIONS

Sur une proposition dûment appuyée, les membres du Comité consultatif d'urbanisme **RECOMMANDENT** au Conseil d'arrondissement **D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** relatif à la réfection de la façade avant d'un bâtiment résidentiel, et ce, selon les commentaires émis par les directions et/ou services concernés et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Greenfield Park.

SLa **14.09.6.2** **130, rue James-E.-Davis / R-52** de Greenfield Park

Construction d'une nouvelle maison unifamiliale.
(Rapport 14-1444 / 20140812-14)

M. Martin de Launière, conseiller en urbanisme de la Direction de l'aménagement durable du territoire, présente le dossier.

M. De Launière rappelle aux membres leurs commentaires, suite à la présentation du dossier au CCU du 15 juillet dernier, et présente les nouveaux plans corrigés.

Les membres du comité émettent le commentaire suivant :

- Le bâtiment doit être construit selon l'élévation intitulée «Élévation avant (modifiée)» de la page 7 de 15 du rapport 14-1444.

RECOMMANDATIONS

Sur une proposition dûment appuyée, les membres du Comité consultatif d'urbanisme **RECOMMANDENT** au Conseil d'arrondissement **D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** relatif à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale, et ce, selon les commentaires émis par les directions et/ou services concernés et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Greenfield Park.

Plan d'implantation et d'intégration architecturale *(suite)* **PIIA**

MPM **14.09.6.3** **307, rue Regent / R-76** de Greenfield Park

Agrandir l'entrée charretière pour permettre l'ajout d'une case de stationnement empiétant sur la façade avant le tout ayant un maximum de 8 mètres de largeur.

(Rapport 14-1445 / 20140812-15)

Une copie du rapport papier est distribuée à chacun des membres.

M. Martin de Launière, conseiller en urbanisme et Mme Marie-Pier Morin, conseillère en urbanisme – étudiante, de la Direction de l'aménagement durable du territoire, présentent le dossier

Sur une proposition dûment appuyée, les membres du Comité consultatif d'urbanisme **RECOMMANDENT** au Conseil d'arrondissement **D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** relatif à l'agrandissement de l'entrée charretière pour une largeur totale maximum de 8 mètres pour permettre l'ajout d'une case de stationnement empiétant de plus de 1,20 mètre devant la façade avant du bâtiment et à la plantation d'un arbre à grand déploiement en marge avant, et ce, selon les commentaires émis par les directions et/ou services concernés et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Greenfield Park.

14.09.7 **Dossier(s) ajouté(s)**

Aucun.

14.09.8 **Dossier(s) présenté(s) verbalement**

Aucun.

14.09.9 **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue le 9 septembre 2014.

14.09.10 **Clôture de la séance**

Il est résolu unanimement de lever la séance à 15 h 40.

Le secrétaire du CCU, Le président du CCU,

Martin de Launière Robert Myles